

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Madame Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
Monsieur Bernard UTHURRY donne pouvoir à Monsieur Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

❧❧❧

**6 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTEES DES
ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES SOUS CONTRAT**

Madame Henriette BONNET expose que, dans le cadre de la politique municipale relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, Oloron Sainte Marie aide les écoles publiques et privées sous contrat qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves des écoles de la Ville.

Pour chaque classe transplantée, une participation de 20 % du montant global du séjour est octroyée. Un plafond, calculé en fonction du nombre d'élèves, est fixé pour chaque école.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.

Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

- 1 389,55 € à l'école Pondeilh pour son séjour à Gourette. (Le plafond pour l'école Pondeilh s'élève à 1 831,14 €).
- 600 € à l'Externat Notre-Dame pour son séjour à Gourette et à San Sebastian. (Le plafond pour l'externat Notre Dame s'élève à 600 €).
- 811 € à l'école Legugnon pour une sortie Socoa. (Le plafond pour l'école Legugnon s'élève à 811 €).

Les crédits relatifs à ces participations sont inscrits à l'article 65 806 du budget primitif.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACTE** les modalités d'attribution de cette participation,
- **AUTORISE** le paiement de 1 389.55 € à l'école Pondeilh,
- **AUTORISE** le paiement de 600 € à l'Externat Notre-Dame,
- **AUTORISE** le paiement de 811 € à l'école Legugnon.

Ainsi délibéré à OLLORON-Ste-MARIE, ledit jour 23 novembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

